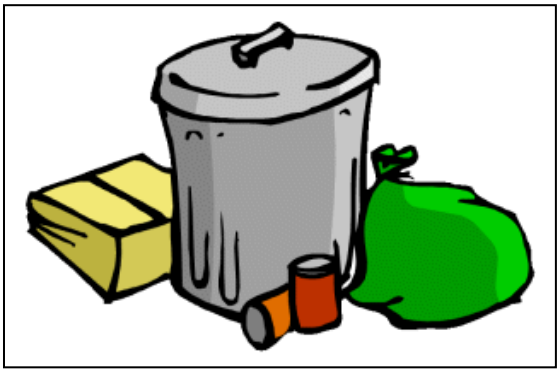
Histoire d'ordures

C'est en octobre 1963 que le registre municipal mentionne pour la première fois le problème des ordures ménagères. Le conseil municipal fut alors sollicité par Lizy pour la constitution d'un syndicat d'enlèvement des ordures. Mais le conseil juge que « *pour l'instant, la commune essentiellement rurale, ne ressent pas le besoin d'un enlèvement d'ordures ménagères* ». L'opinion publique n'était pas mûre. Chacun allait déposer ses ordures à la « décharge Blairvacq », dont on aperçoit encore le vestige sur la route de Mary. Elle était alors ouverte à tous.



Le 8 octobre 1964 le conseil, en accord avec le propriétaire décide « *de faire ouvrir un chemin par une pelleuse (sic) mécanique, dans le dépôt d'ordures, de le faire entourer, fermer et d'y apposer une pancarte interdisant aux personnes étrangères à la commune d'y déposer des ordures* » Touche pas à ma décharge !
La règle ne fut en tous cas guère suivie d'effet puisqu'on trouve 13 ans plus tard, dans le registre communal, une lettre d'un certain Christian Tronche, datée du 3 octobre 1977, qui se désole du dépôt « *de détritus et gravats par des personnes étrangères à notre commune* ». Souci légitime. Bataille homérique.

Le syndicat proposé par Lizy ne vit pas le jour immédiatement. En effet, le conseil municipal de Tancrou revient sur le sujet en novembre 1971, évoquant un « projet de ramassage des ordures » à l'échelon cantonal. D'autres communes que Tancrou s'étaient donc prononcées contre ce projet.

La création du District en 1973 (ancêtre de la Communauté de communes) accélère les choses : en janvier 1974 le maire de Tancrou demande « *à combien s'élèverait le ramassage des ordures* ». Simple question, je réfléchis.
Mais les dépôts sauvages devaient en énerver plus d'un, et pas seulement notre actuel 1er magistrat. Et finalement en octobre 1974, le maire « *accepte le ramassage des ordures ménagères par le District de Lizy* ».
Evidemment la collecte des ordures a un coût et la Taxe ne tarde pas : la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères), que nous sommes tous habitués à payer (voir votre fiche d'impôts foncier), est instaurée en janvier 1975.

La décharge devient peu à peu la honte du village, si bien que le 28 avril 1975 le maire propose « *d'en cacher les bordures* » par le dépôt de « *quelques camions de terre provenant de l'autoroute* [A4] », alors en construction. Cette décharge sera définitivement interdite d'accès en …….

Le 3 décembre 1991 le Conseil municipal adhère au SMENOSOM, lequel disparaît en 1993 au profit du SMITOM. Il retraite, vous le savez, une bonne partie de nos ordures aujourd'hui (pas toutes, car une partie est encore enfouie chez Capoulade).

C'est en mars 1998 que le Conseil annonce la distribution imminente par le SMITOM des conteneurs bleus pour le tri sélectif. Les bornes à verre quant à elles, sont installées en haut du village depuis 1996 : elles se trouvaient auparavant près de l'ancienne forge Bochet.

